



Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 063-200071199-20210927-CCPL_2021_146-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **20 septembre 2021**
Date d'affichage : **20 septembre 2021**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur à Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERÉ, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Claude DENIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-146 : ESPACE ENFANCE-JEUNESSE - TRANSFERT DE SUBVENTION

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne a sollicité une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du projet d'installation d'un relais WifiMax sur la commune de Randan, pour un montant de travaux estimé à 100 000 € HT, montant de la subvention 33 120 €, cette opération ne sera pas l'objet d'une réalisation.

Il est proposé au conseil communautaire de reporter cette somme de travaux estimée d'un montant de 100 000 € HT sur le programme du site Enfance-Jeunesse à Aigueperse, ce qui portera le montant des travaux plafonné pour obtenir la subvention auprès du conseil départemental de cette opération à 2 700 000 € HT au lieu de 2 600 000 € HT. Le montant de l'attribution de la subvention du conseil départemental portera sur la somme de 894 420 € au lieu de 861 120 €.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 063-200671199-20210927-CCPL_2021_146-DE

Suite à la signature le 8 juillet 2019 du contrat territorial de développement durable (CTDD), concernant la période 2019/2020, un projet d'avenant sera prévu pour l'intégration de cette somme.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le transfert de la subvention au titre du CTDD comme présenté ci-avant ;
- d'autoriser le président à signer tout document permettant de mettre en œuvre cette décision, y compris l'avenant au CTDD.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 29/09/2021
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

